

2022-1845
2022-05-26

ADJUVANT ADDIT™

Liquide

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Surfactant36,9 %

**N° D'HOMOLOGATION 29263
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : 1 L - 1 050 L

**Adama Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Ave.
Winnipeg, MB
R3B 0X1
855-264-6262**

MODE D'EMPLOI : L'adjuvant ADDIT™ est un concentré d'huile végétale qui peut être mélangé en réservoir avec des produits antiparasitaires (se référer à l'étiquette spécifique du produit pour les instructions).

L'ADJUVANT ADDIT™ + BISON 400L

L'adjuvant ADDIT™ peut être utilisé dans un mélange en cuve avec l'herbicide de postlevée Bison 4 L pour la suppression de postlevée des graminées annuelles dans les petites céréales et dans certaines graminées fourragères destinées à la production de semences seulement. L'adjuvant ADDIT™ doit être utilisé à raison de 0,5 % vol/vol avec la dose indiquée de Bison 4 L, tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit.

Produit	Taux de L'adjuvant ADDIT™	Commentaires
Bison 400L	0,5% v/v	Reporter à l'étiquette du produit Bison 400L pour le taux recommandé de Bison 400L et des informations supplémentaires.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Cause une irritation de la peau et des muqueuses. **NE PAS** mettre en contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Il faut porter des lunettes à coques, un écran facial et des gants lors de la manipulation, du mélange et du chargement. Laver immédiatement la peau ou les yeux en cas de contact avec le concentré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver à fond les mains et autre régions exposées de la peau. Entreposer le contenant fermé hermétiquement à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Éviter de contaminer les étangs, les cours d'eau, les rivières et autres sources d'eau. **NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.**

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir

des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Ce produit contient des matières qui risquent de provoquer une pneumonite grave en cas d'aspiration. En cas d'ingestion dans les deux heures précédentes, procéder soigneusement à un lavage gastrique. Traiter selon les symptômes. Pour toute irritation de la peau ou des yeux, traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et de toutes sources de chaleur. Garder le contenant fermé. Empêcher l'eau d'entrer en contact avec le produit dans le contenant. Peut être entreposé à n'importe quelle température.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EMBALLAGES RÉUTILISABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des

pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.